

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 65 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 29 Absent(s) : 7
---	---	--

Date de convocation : 26 septembre 2023

Vote(s) pour : 79  
Vote(s) contre : 2  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 2 octobre 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2023-10-02-CM-12.1 :

**ZAC ' Quartier de l'Amphithéâtre ' : Confirmation de l'intérêt métropolitain de la ZAC incluant l'étendue de la traversée de Belchamps et le tènement foncier dit ' Rancoval '.**

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-2,  
VU le Code de l'Urbanisme,  
VU le code de l'Environnement,  
VU le Décret n° 2017-1412 du 27 septembre 2017 portant création de la Métropole dénommée « Metz Métropole »,  
VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 15 novembre 2021 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'aménagement,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2005 relative à la déclaration d'intérêt communautaire de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre à Metz,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2005 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 30 janvier 2006 relative à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC,  
VU le Traité de Concession d'Aménagement (anciennement Convention Publique d'Aménagement – CPA) en date du 20 décembre 2004 relatif à l'aménagement de la ZAC du Quartier de l'Amphithéâtre, l'avenant n° 1 en date du 21 avril 2006 portant sur la substitution de Metz Métropole à la Ville de Metz dans l'ensemble des droits et obligations résultant du Traité de Concession d'Aménagement, et les avenants n° 2, n° 3, n° 4, n° 6, n° 7, n° 8, n° 9, n° 11, n° 12, n° 13 et n° 14 relatifs aux acquisitions d'équipements publics par la Ville de Metz et Metz Métropole, ainsi qu'à la participation de Metz Métropole à l'équilibre de l'opération et les avenants n° 5 et n° 10 relatifs à la rémunération de la SAREMM,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement de Metz Métropole,  
CONSIDERANT la nécessité de définir le nouveau périmètre de la ZAC intégrant les modifications précitées, à savoir étendre le périmètre de la ZAC actuelle en incluant la traversée de BELCHAMPS ainsi que le tènement « RANCONVAL » et ainsi modifier la ZAC en une ZAC

multisites :

- d'une part, la traversée de BELCHAMPS, identifiée schématiquement par le plan annexé à la présente délibération, d'une superficie d'environ 1,2 ha qui se révèle être un équipement public nécessaire au bon fonctionnement de la ZAC notamment pour son Plan de Déplacements Urbains ;
- d'autre part, le site « RANCONVAL », identifiée schématiquement par le plan annexé à la présente délibération, d'une superficie d'environ 2,6 ha qui s'inscrit dans une continuité cohérente du développement du territoire messin notamment concernant sa trame Verte et Bleue et sur le volet réglementaire qui appartient au périmètre fonctionnel de la ZAC de l'Amphithéâtre.

DECIDE de confirmer l'intérêt métropolitain de l'opération d'aménagement, y compris de sa partie nouvellement destinée à intégrer le périmètre de la ZAC.

Metz, le 3 octobre 2023

Le Secrétaire de séance

Pascal GAUTHIER  
Directeur Général des Services

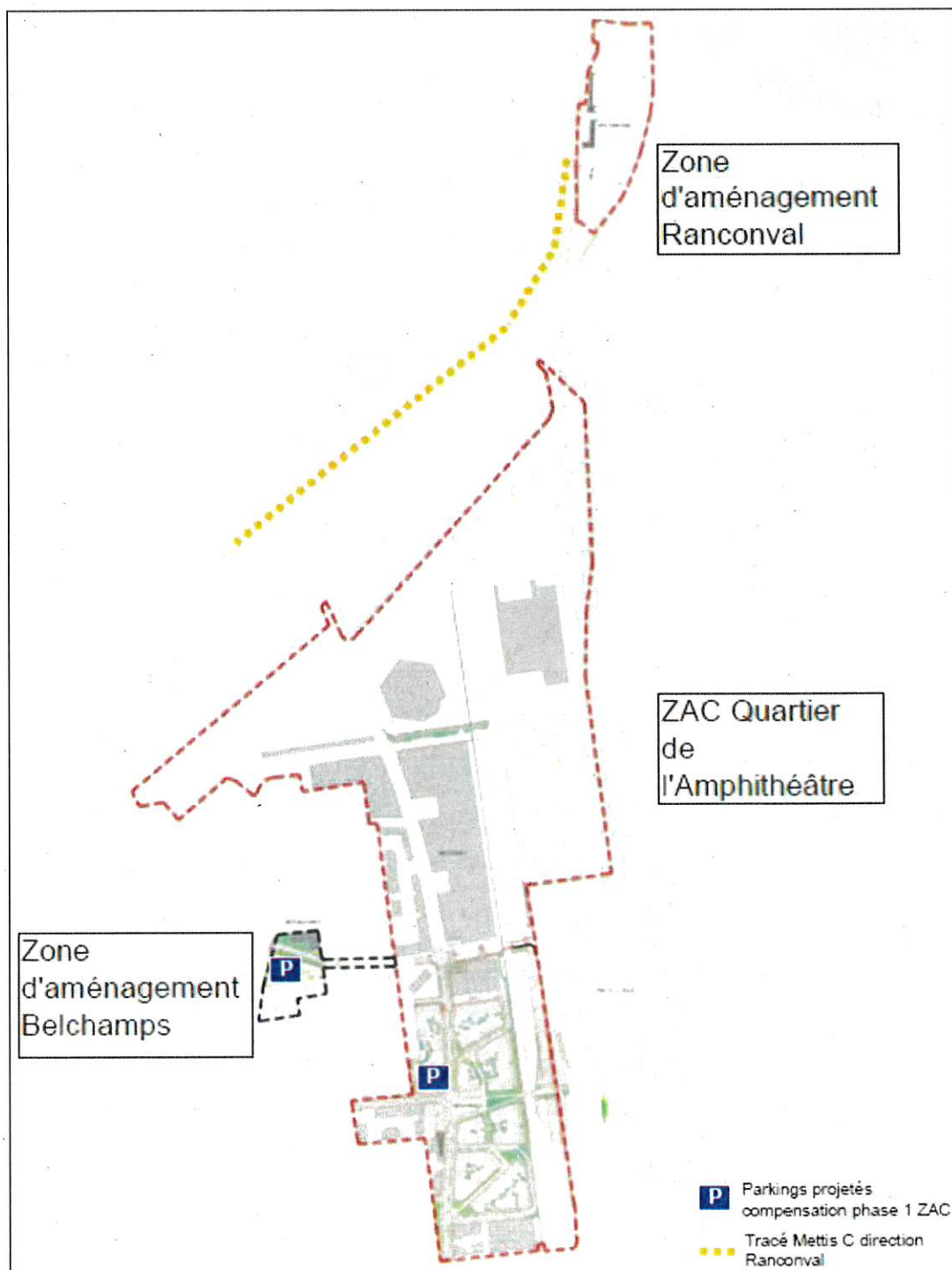


Pour extrait conforme  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale

Marjorie MAFFERT-PELLAT

Annexe Plan de la zone

**Zone d'Aménagement Concertée 'Quartier de l'Amphithéâtre' : Projet de modification du périmètre – Confirmation de l'intérêt Métropolitain de la ZAC étendue – Modification du dossier de création et du dossier de réalisation de la ZAC – Définition des modalités de concertation préalable avec le public.**



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20231002-2023-10-DC12-1-DE

**Numéro de l'acte :** 2023-10-DC12-1  
**Date de décision :** lundi 2 octobre 2023  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** ZAC ' Quartier de l'Amphithéâtre ' : Confirmation de l'intérêt métropolitain de la ZAC incluant l'étendue de la traversée de Belchamps et le ténement foncier dit ' Rancoval '  
**Classification :** 8.4 - Aménagement du territoire  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 04/10/2023  
**Numéro AR :** 057-200039865-20231002-2023-10-DC12-1-DE  
**Document principal :** 99\_DE-12-1.pdf

#### Historique :

03/10/23 16:39	En cours de création	
03/10/23 16:40	En préparation	Catherine DELLES
04/10/23 10:58	Reçu	Catherine DELLES
04/10/23 10:59	En cours de transmission	
04/10/23 11:00	Transmis en Préfecture	
04/10/23 11:04	Accusé de réception reçu	